



LLB Swiss Investment AG

Rapport annuel audité au 31 décembre 2023

Finanzlab Multi Index Fund

Fonds de droit suisse de la catégorie «Autres fonds en placements traditionnels» établi pour Finanzlab SA, Lausanne, ouvert aux investisseurs qualifiés

La version française du rapport annuel est une traduction libre de l'original, qui a été créé en allemand.

Table des matières

- 3 Les faits et chiffres
 - Organes responsables du fonds
 - Caractéristiques du fonds
 - Indicateurs principaux
- 4 Commentaire de placement
- 5 – 8 Rapport annuel
 - Compte de fortune
 - Compte de résultats (Classe I CHF)
 - Inventaire de la fortune
 - Transactions réalisées au cours de la période de reporting
(Pour autant qu'elles n'apparaissent plus dans l'inventaire)
- 9 Notes sur le rapport annuel
- 10 Rapport abrégé de l'organe de révision selon la loi sur les placements collectifs
- 11 Informations complémentaires

Les faits et chiffres

Organes responsables du fonds

Conseil d'administration de la direction du fonds

Natalie Flatz, Président
Bruno Schranz, Vice président
Markus Fuchs

Gestion de la direction du fonds

Dominik Rutishauser
Ferdinand Buholzer

Direction du fonds

LLB Swiss Investment AG
Claridenstrasse 20
CH-8002 Zurich
Téléphone +41 58 523 96 70
Fax +41 58 523 96 71

Banque dépositaire

Frankfurter Bankgesellschaft (Schweiz) AG
Börsenstrasse 16
CH-8022 Zurich
Téléphone +41 44 265 44 44
Fax +41 44 265 44 11

Gestion et distribution

Finanzlab SA
Avenue Sainte-Luce 4
CH-1003 Lausanne

Agent payeur

La Banque dépositaire

Société d'audit

PricewaterhouseCoopers AG
Birchstrasse 160
CH-8050 Zurich

Caractéristiques du fonds

Le fonds investit dans un portefeuille diversifié de produits structurés dont les sous-jacents sont exclusivement des indices d'actions des principaux pays industrialisés (produits dits multi-indices).

La tâche principale du gestionnaire de fortune consiste à créer et à gérer un portefeuille de produits structurés (produits multi-index), dont les paramètres et les émetteurs sont choisis de manière à obtenir, au mo-

ment de l'investissement, le meilleur rapport risque/rendement dans le respect des restrictions fixées.

L'observation continue de la volatilité implicite et de la corrélation des sous-jacents est au cœur de la décision d'investissement, que le gestionnaire de fortune a l'intention de monétiser.

Indicateurs principaux

	31. 12. 2023	31. 12. 2022	31. 12. 2021
Fortune nette du fonds en Mio. CHF	20.23	10.48	4.56
Parts en circulation classe I CHF	178 032	103 033	45 650
Valeur nette d'inventaire par part classe I CHF	113.65	101.68	99.86
Performance classe I CHF	11.76%	1.83%	-0.14% ¹
TER classe I CHF	0.75%	0.75%	0.75%
PTR (SEC) ²	0.53	0.05	0
Frais de transactions explicites en CHF ³	12 661	6 113	350

¹ Du 20. 10. – 31. 12. 2021

² Définition SEC: La valeur inférieure de la somme des achats ou des ventes de titres est fixée par rapport à l'actif moyen du fonds. Le résultat est affiché sous forme de facteur.

³ Le fonds supporte tous les frais accessoires résultant de la gestion des actifs pour l'achat et la vente des placements. Le montant indiqué correspond aux frais de transaction explicites.

Les performances passées ne préjugent pas des rendements futurs. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais prélevés lors de l'émission et du rachat des parts. Selon le contrat de fonds, le fonds n'utilise pas de comparaison de référence.

Commentaire de placement

L'année 2023 a été une période de renaissance pour les marchés mondiaux après les défis rencontrés en 2022. Plusieurs indices, tels que le Nasdaq, le S&P 500 et le Nikkei ont atteint des niveaux proches de leurs records historiques. Le Nasdaq a même progressé de 44.5% en 2023. D'autres indices, tels que le SMI et le FTSE 100 ont connus des hausses beaucoup plus modestes, de +3.81 et +3.78 respectivement.

La bonne tenue des profits des entreprises combinés avec la poursuite de programmes de rachats d'actions ainsi que l'anticipation d'un desserrement des politiques monétaires expliquent cette hausse généralisée des marchés.

Néanmoins, des tensions géopolitiques persistantes, notamment en Europe de l'Est et au Moyen-Orient, ont continué à peser sur le sentiment des investisseurs. De plus, les préoccupations concernant l'inflation et les politiques monétaires des banques centrales ont maintenu une certaine incertitude sur les marchés. Malgré cela, la volatilité était globalement en baisse.

Dans ce contexte, le fonds a maintenu sa stratégie d'investissement axée sur la préservation du capital et la gestion prudente des risques. En 2023, l'ensemble des produits contenus dans le portefeuille ont été rappelés, offrant ainsi l'opportunité de diversifier davantage les sous-jacents, les échéances et les émetteurs. Le portefeuille compte désormais dix produits utilisant 14 sous-jacents, se rapprochant ainsi de sa structure optimale. A la fin de l'année, seuls les indices DAXK et TSX 60 n'étaient pas encore inclus dans nos produits.

Le fonds affiche une excellente performance annuelle de +11.77% en 2023, s'ajoutant au +1.83% déjà réalisé en 2022. Ces résultats démontrent notre capacité à naviguer dans des conditions de marché variées et parfois difficiles. Depuis son lancement, la volatilité est restée maîtrisée à 5.84%, tandis que le Max Drawdown reste inchangé à 5.11%, démontrant l'efficacité de nos caractéristiques défensives.

La confiance des clients s'est renforcée, comme en témoigne la hausse ébahissante de 93% des actifs sous gestion, atteignant ainsi CHF 20.20 millions à la fin de l'année.

Avec une masse sous gestion en augmentation, un portefeuille solidement diversifié, le fonds demeure bien positionné pour apporter, une nouvelle fois en 2024, stabilité et performance au sein d'une allocation d'actifs.

Compte de fortune

	31. 12. 2023 CHF	31. 12. 2022 CHF
Avoirs en banque à vue	1 878 885	438 063
Produits structurés	18 388 136	10 039 353
Fortune totale du fonds	20 267 021	10 477 416
Autres engagements	-34 436	-646
Fortune nette du fonds	20 232 585	10 476 770

Evolution des parts en circulation	Parts du fonds	Parts du fonds
Situation en début de période comptable classe I CHF	103 033	45 650
Parts émises	96 825	73 129
Parts rachetées	-21 826	-15 746
Situation à la fin de la période comptable classe I CHF	178 032	103 033

Valeur nette d'inventaire par part	Classe I CHF
31. 12. 2023	113.65

Variation de la fortune nette	CHF
Fortune nette du fonds au début de la période comptable	10 476 770
Solde des mouvements de parts	7 925 937
Résultat total	1 829 878
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	20 232 585

Compte de résultats classe I CHF

	1. 1. – 31. 12. 2023 CHF	1. 1. – 31. 12. 2022 CHF
Revenus des avoirs bancaires	408	–
Autres revenus	38 552	36 488
Participation des souscripteurs aux revenus courus	-32 511	-2 194
Total des revenus	6 449	34 294
moins:		
Commission forfaitaire (0.75%) ¹	109 339	55 461
Participation des porteurs de parts sortants aux revenus courus	-5 805	-336
Total des charges	103 534	55 125
Résultat net	-97 085	-20 831
Gains/pertes du capital réalisés(-es)	1 517 365	661 499
Résultat réalisé	1 420 280	640 668
Gains/pertes du capital non-réalisés(-es)	409 598	-345 657
Résultat total	1 829 878	295 011

¹ La commission de gestion forfaitaire comprend tous les frais autres que les frais de transaction (rémunération de la direction du fonds, de l'Asset Manager, de la banque dépositaire, de l'organe de révision, etc.)

Utilisation du résultat	Classe I CHF
Résultat net	-97 085
Report de l'année précédente	–
Résultat disponible pour un réinvestissement (non taxé)	–
Virement à gains/pertes du capital accumulés	-97 085
Réinvestissement par part	–
Impôt anticipé 35%	–

Inventaire de la fortune au 31 décembre 2023

Titre	Devise	Stock (en 1'000 rép. Pièce) au 31 déc. 2023		Achats	Ventes	Cours au 31 déc. 2023	Valeur marchande CHF	% de l'actif total du fonds
Valeurs mobilières								
Produits structurés (négociés en bourse)							12 699 844	62.66
6.50% BRC-EFG 23-23.06.25 on CAC/DAX/IBEX	CHF	1 600 000	1 600 000			100.280	1 604 480	7.92
6.60% BRC-LUKB 23-29.09.25 on SX5E/SPX/SMI	CHF	2 000 000	2 000 000			99.940	1 998 800	9.86
6.75% BRC-BKB 23-11.08.25 on DAX/IBEX/OMXS30	CHF	1 750 000	1 750 000			100.370	1 756 475	8.67
6.76% BRC-Marex 23-29.09.25 on SX5E/SPX/SMI	CHF	1 850 000	1 850 000			100.410	1 857 585	9.17
7.00% BRC-BIL 23-30.09.25 on AEX/CAC/NDX	CHF	1 900 000	1 900 000			100.190	1 903 610	9.39
7.02% BRC-BIL 23-07.01.26 on DAX/UKX/IBEX	CHF	1 750 000	1 750 000			100.320	1 755 600	8.66
7.25% BRC-LUKB 23-08.05.25 on SX5E/SPX/SMI	CHF	1 790 000	1 790 000			101.860	1 823 294	9.00
Autres placements financiers							5 688 292	28.07
5.40% BRC-Vontobel 23-31.12.25 on NDX/UKX/OMX	CHF	2 000 000	2 000 000			100.400	2 008 000	9.91
7.00% BRC-BBVA 23-15.12.25 on HSI/AS200/KOSPI2	CHF	2 000 000	2 000 000			98.930	1 978 600	9.76
7.00% BRC-CIBC 23-04.11.25 on NKY/SPX/OMX	CHF	1 700 000	1 700 000			100.100	1 701 692	8.40
Total des valeurs mobilières							18 388 136	90.73
Liquidités et autres actifs							1 878 885	9.27
Fortune totale du fonds							20 267 021	100.00
Autres engagements							-34 436	-0.17
Fortune nette du fonds							20 232 585	

Placements par catégorie d'évaluation

Le tableau suivant présente la hiérarchie d'évaluation des investissements. L'évaluation des placements correspond ici au prix qui serait obtenu lors de la vente d'un investissement dans le cadre d'une transaction ordonnée entre les acteurs du marché au moment de l'évaluation.

Type de placement	Montant Total	Évaluation		
		évalués aux cours payés sur un marché actif	évalués sur la base de paramètres observables sur le marché	évalués sur la base de paramètres non observables (modèles d'évaluation)
Produits structurés	18 388 136	12 699 844	5 688 292	-
Instruments Financiers Dérivés	-	-	-	-
Total	18 388 136	12 699 844	5 688 292	-

Les éventuelles différences dans les pourcentages de pondération sont dues aux arrondis.

Transactions réalisées au cours de la période de reporting

(Pour autant qu'elles n'apparaissent plus dans l'inventaire)

Devise	Titre		Achats	Ventes
Valeurs mobilières				
Autres titres				
CHF	6.50% BRC-Raiffeisen 21- 08.11.23 on SX5E/SPX/SMI		370 000	2 430 000
CHF	6.60% BRC-Vontobel 21- 04.12.23 on SX5E/SPX/SMI		310 000	2 360 000
CHF	6.75% BRC-Baer 23- 18.02.26 on SMI/NDX/UKX		1 500 000	1 500 000
CHF	6.75% BRC-Vontobel 23- 13.01.26 on SMI/NDX/CAC		1 750 000	1 750 000
CHF	6.85% BRC-Vontobel 23- 30.06.25 on FTSE/NDX/OMX		2 000 000	2 000 000
CHF	7.10% BRC-Marex 23- 14.07.25 on SX5E/SPX/SMI		1 300 000	1 300 000
CHF	7.40% BRC-EFG 22- 17.01.24 on CAC/DAX/IBEX		180 000	1 210 000
CHF	7.60% BRC-BIL 21- 22.11.23 on CAC/IBEX/NDX		300 000	2 470 000
CHF	7.75% BRC-Leonteq 22- 26.01.24 on SX5E/NDX/SMI		150 000	1 240 000
CHF	8.35% BRC-Leonteq 21- 29.12.23 on DAX/UKX/NDX		320 000	2 490 000

Les achats et les ventes comprennent les transactions: les achats, les ventes, l'exercice des droits de souscription et d'option, les conversions, les changements de nom, les divisions de titres, les transferts, les échanges entre sociétés, les titres gratuits, les splits inversés, les dividendes en actions et les dividendes optionnels, les sorties à l'échéance, les tirages au sort et les remboursements.

Notes au rapport annuel au 31 décembre 2023

1. Performance du Fonds

Le fonds renonce à une comparaison avec un indice de référence. La performance historique ne constitue pas un indicateur de la performance courante ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais prélevés lors de l'émission et du rachat des parts.

2. Soft commission agreements

Pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023, aucun «soft commission agreement» n'a été conclu au nom de LLB Swiss Investment AG et aucune soft commission n'a été reçue.

3. Les principes d'évaluation et de calcul de la valeur nette d'inventaire

§ 16 Calcul de la valeur nette d'inventaire

1. La valeur nette d'inventaire du fonds de placement et la quote-part des différentes classes est déterminée à la valeur vénale à la fin de l'exercice annuel et chaque jour où des parts sont émises ou rachetées, en unité de compte de la classe concernée. Les jours où les bourses ou marchés des pays principaux de placement du fonds sont fermés (par exemple: jours bancaires et boursiers fériés), il n'est pas effectué de calcul de la valeur nette d'inventaire.

La valeur nette d'inventaire du fonds et la quote-part des différentes classes de parts peuvent également être déterminées à des dates auxquelles des parts ne sont pas émises ou rachetées, à des fins de calculs et mesures de la performance ou de calculs de commissions exclusivement. Ces valeurs nettes d'inventaire non négociables peuvent être publiées, mais ne peuvent être utilisées que pour le calcul et la statistique des performances (notamment pour la comparaison avec l'indice de référence) ou pour le calcul des commissions conformément au § 19, mais en aucun cas comme base pour les ordres de souscription et de rachat. Pour cette raison, ces «valeurs d'actifs nets non négociables» ne sont pas vérifiées par la banque dépositaire.

2. Les placements négociés en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public doivent être évalués selon les cours du marché principal. D'autres placements ou les placements pour lesquels aucun cours du jour n'est disponible doivent être évalués au prix qui pourrait en être obtenu s'ils étaient vendus avec soin au moment de l'évaluation. Pour la détermination de la valeur vénale, la direction du fonds utilise dans ce cas des modèles et des principes d'évaluation appropriés et reconnus dans la pratique.

3. Les avoirs en banque sont évalués avec leur montant plus les intérêts courus. En cas de changements notables des conditions du marché ou de la solvabilité, la base d'évaluation des avoirs en banque à terme est adaptée aux nouvelles circonstances.

4. La valeur nette d'inventaire des parts d'une classe résulte de la quote-part à la valeur vénale de la fortune du fonds revenant à la classe en question, réduite d'éventuels engagements du fonds attribués à cette classe, divisée par le nombre de parts en circulation de cette même classe. Il y a arrondi à deux décimales.

5. Les quotes-parts à la valeur vénale de la fortune nette du fonds (fortune du fonds moins les engagements) revenant aux différentes classes de parts sont définies la première fois lors de la première émission de plusieurs classes de parts (lorsque celle-ci intervient en même temps) ou lors de la première émission d'une autre classe de parts sur la base des résultats entrant pour chaque classe de parts dans le fonds. La quote-part fait l'objet d'un nouveau calcul lors de chaque événement suivant:

- a) lors de l'émission et du rachat de parts;
- b) à la date de référence de distribution, si (i) de telles distributions ne reviennent qu'à différentes classes de parts (classes de distribution) ou si (ii) les distributions aux différentes classes de parts sont différentes en pour cent de leur valeur nette d'inventaire ou si (iii) des commissions ou des frais différents sont appliqués aux distributions des différentes classes de parts en pour cent de la distribution;
- c) lors du calcul de la valeur d'inventaire, dans le cadre de l'attribution d'engagements (y compris les frais et commissions échus ou courus) aux différentes classes de parts, pour autant que les engagements des différentes classes de parts en pour cent de leur valeur nette d'inventaire soient différents, à savoir lorsque (i) des taux de commission différents sont appliqués pour les différentes classes ou si (ii) des charges de frais spécifiques aux classes de parts sont imputées;
- d) lors du calcul de la valeur d'inventaire, dans le cadre de l'attribution de produits ou de gains en capital aux différentes classes de parts, pour autant que les produits ou gains en capital résultent de transactions intervenant seulement en faveur d'une classe ou de plusieurs classes de parts, mais toutefois pas proportionnellement à leur quote-part à la fortune du fonds.

4. Informations relatives à des questions d'une importance économique ou juridique particulière

Le prospectus et le contrat de fonds ont été modifiés au cours de la période sous revue. La publication correspondante a été faite le 27.9.2023. Le texte intégral de la publication est disponible en allemand auprès de la direction du fonds.

Rapport abrégé de l'organe de révision selon la loi sur les placements collectifs relatif aux comptes annuels du Finanzlab Multi Index Fund

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de placement Finanzlab Multi Index Fund – comprenant le compte de fortune au 31 décembre 2023, le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date, les indications relatives à l'utilisation du résultat et à la présentation des coûts ainsi que les informations supplémentaires selon l'art. 89, al. 1, let. b–h de la loi suisse sur les placements collectifs (LPCC).

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 3 et 5 à 9) sont conformes à la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat de fonds et au prospectus.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants du fonds de placement ainsi que de la direction de fonds, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration de la direction de fonds. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport annuel, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration de la direction de fonds relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration de la direction de fonds est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat de fonds et au prospectus. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou dans leur ensemble, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit conforme à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne de la direction de fonds pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds de placement.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil d'administration de la direction de fonds, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers AG

Andreas Scheibli
Expert-réviseur agréé, Auditeur responsable

Patricia Bösch
Expert-révisseuse agréée

Zurich, le 19 avril 2024

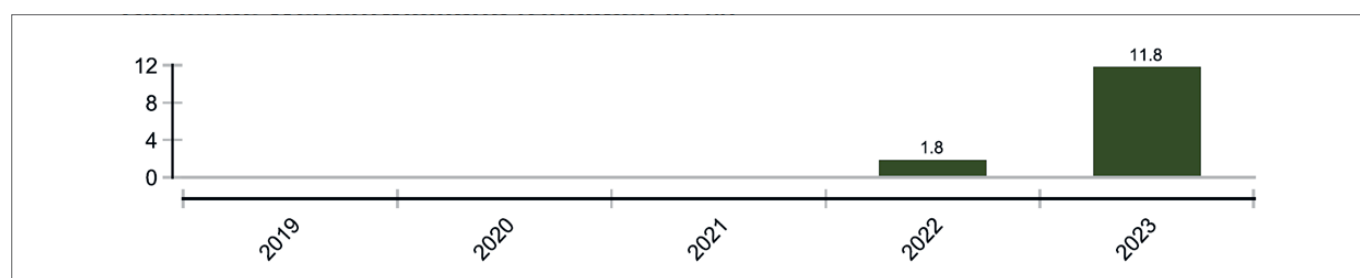
Informations complémentaires

Evolution de la valeur par année civile (données en %)

- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les marchés peuvent évoluer de manière totalement différente à l'avenir.
- Le graphique vous permet d'évaluer la manière dont le fonds a été géré dans le passé et de le comparer à son indice de référence.
- La performance est présentée après déduction des frais courants. Les frais d'entrée et de sortie ne sont pas pris en compte dans le calcul.
- Ce fonds n'utilise pas d'indice de référence.

Finanzlab Multi Index Fund - I CHF

Ce graphique montre la performance du fonds en pourcentage de perte ou de gain par an au cours des deux dernières années.



- Le fonds a été lancé le 20 octobre 2021.
- Le fonds respectivement sa performance est gérée en francs suisses (CHF).